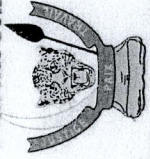


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 029/2023

A L'ALE « AFRICO »

Après avoir reçu la convention n°7355/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le Bureau Central de Coordination « BCECO », pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions sept cent quarante mille quatre cent quarante-et-un, dix centimes (USD 3.740.441,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains vingt-six mille cent quatre-vingt-trois, huit centimes (USD 26.183,08).

Fait à Kinshasa, le 07/03/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Pour le Directeur Général ai empêché

Hubert KADIMA ILUNGA

Directeur-Coordonnateur

des Services Rattachés au Directeur Général